



ASSOCIATION
de SCIENCE
RÉGIONALE
De LANGUE FRANÇAISE

50^{ème} colloque

Du 8 au 11 juillet 2013
Mons, Belgique

50^{ème} colloque de ASRDLF

Se développer par la culture : deux modèles pour deux gouvernances

Fabienne LELOUP,
Université Catholique de Louvain Mons,
151 chaussée de Binche 7000 Mons, Belgique
fabienne.loup@uclouvain-mons.be

Laurence MOYART,
Université Catholique de Louvain Mons,
Chemin des Mourdreux, 7000, Mons, Belgique.
Laurence.Moyart@ville.de.mons

Historiquement, en économie, la culture était considérée comme un coût et un domaine réservé : réservé aux artistes et parfois à l'Etat. Jusqu'au XIX^{ème} voire au XX^{ème} siècle, la culture est perçue comme un produit de luxe, à tout le moins non rentable. Les artistes sont considérés comme des travailleurs non productifs dont « leur ouvrage à tous, tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur ou les accords du musicien s'évanouit au moment même qu'il est produit » (Smith A. 1776, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations, livre II, chapitre III¹).

1. Culture, économie et idéaux-types

Très souvent le modèle du développement par la culture peut s'afficher comme un « couper-coller » du modèle de Bilbao, cependant d'autres exemples montrent que l'activité culturelle peut aussi s'insérer dans un milieu industriel et artisanal local et amener avec d'autres dynamiques à stimuler et soutenir la croissance économique, voire promouvoir la cohésion communautaire (l'exemple des *small cities* anglaises²).

Les effets économiques d'un développement par la culture portent à la fois sur des effets directs liés à la création d'emplois, des apports de revenus mais aussi des effets indirects induits par l'activité de consommation de ces acteurs. Des effets induits sont aussi connectés à d'autres branches ou secteurs intermédiaires. Ces effets sont démultipliés. Une activité culturelle est, en effet, à la fois importatrice et exportatrice de revenus, importatrice puisqu'elle injecte des revenus dans l'économie locale, revenus qui sont amplifiés par les effets indirects et induits, et exportatrice puisqu'elle se diffuse au-

¹ Version numérique mise en ligne par J.M. Tremblay à l'adresse www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales.

² Citons les cas de Luton, Colchester ou Southend <http://www.rce.org.uk>.

delà du territoire. En outre, les théories associées à l'économie culturelle et à l'économie créative élargissent les effets de la culture en intégrant notamment la création d'un capital cognitif.

Enfin, la production culturelle s'affiche aussi comme un bien collectif justifié par les projets d'attractivité des villes et des régions. Non seulement elle crée un emploi ou une rentrée, mais elle participe à l'image positive du lieu, à son *marketing*, voire elle joue le rôle d'un facteur d'intégration entre les forces productives et non productives de ce lieu (e.a. Leriche, 2008³ ; CSES, 2010⁴).

L'objet de notre travail porte sur les modèles de développement régionaux et spécifiquement urbains adoptés en lien avec l'assise économique, politique et sociale qu'ils revendiquent. Le résultat en est l'élaboration de deux modèles-types de développement par la culture, modèles auxquels s'associent deux visions de projets. L'intention n'est ni de prôner ni d'évaluer un développement par la culture, il s'agit ici de démontrer les mécanismes mis en place et d'en déduire deux idéaux-types.

L'élaboration de ces idéaux-types révèle deux types de gouvernance : un développement par une culture « attractive » ne se régule pas localement comme un développement par une culture « inclusive ». Dans le premier cas seront mis en exergue, par exemple, de grands événements conjoncturels 'les plus grands possibles' ; une partie des emplois, notamment qualifiés, est importée ; l'ensemble ayant pour objectif d'attirer investisseurs, propriétaires et touristes selon une logique de développement exogène. Dans le second cas, c'est un processus de (re)dynamisation pluriel, basé initialement sur des ressources endogènes, matérielles et immatérielles.

Pour élaborer ces modèles à partir de la littérature sur le développement territorial et sur l'impact de l'économie culturelle, nous privilégions les quatre dimensions suivantes (Leloup et Moyart, 2012) :⁵

- La culture et le développement économique choisi, basé sur une vision exogène, d'attractivité ou sur une vision intégrée ;
- La culture et l'espace porteur du processus, son étendue, ses frontières et son éventuel rôle dans la dynamique ;
- La culture et l'action publique organisant les dynamiques, coordonnant les acteurs et menant à un processus de gouvernement ou de gouvernance du territoire ;
- La culture et la société/communauté liée au projet, actrice ou spectatrice du développement local.

Dimensions	Critères	Modèle 1	Modèle 2
Culture et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois créés • Entreprises créées • Offre de B&S • Secteurs (tourisme, économie créative...) 	Agglomération Effet de masse	Spécification Effet de cohérence
Culture et espace	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'espace • Types de proximités 	Espace-support centralisation (ville-centre) 2 proximités	Mise en cohérence des espaces région 3 proximités
Culture et action publique	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'élite • Rôle des experts • Types de gouvernances • Instruments (mkt territorial, discursif...) 	Élu connexionniste Experts mercenaires Projet centralisé Label générique	Élu territorial Projet participatif Label territorial
Culture et société	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation/formation • Cohésion sociale • Identité/fierté • Histoire longue du territoire • Usage du patrimoine • Transfert de savoirs et de connaissances 	Légitimation politique du projet par la communication (mkt territorial. //ranking)	Légitimation par l'appropriation

Source : Leloup et Moyart, 2012

³ Leriche F. et al, 2008, *L'économie culturelle et ses territoires*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

⁴ CSES, 2010, *Study on the contribution of culture to local and regional development : evidence from the structural funds*, CHRD, septembre 2010 (disponible sur www.cses.co.uk).

⁵ Leloup F. et L. Moyart, 2012, « Culture, patrimoine et capital territorial » 49^{ème} colloque de l'ASRDLF, Belfort, 20 p.

Ces dimensions constituent les quatre faces d'un même système, s'influencent et se renforcent les unes les autres et inscrivent la région, le territoire, la ville dans une trajectoire de développement auto-renforçante.

L'objectif de la communication est de finaliser l'élaboration des deux modèles-types et leur mise à l'épreuve à partir du cas de Mons, Capitale culturelle de la Wallonie depuis le début des années 2000 et future Capitale culturelle européenne en 2015. Cette mise à l'épreuve utilise, entre autres, une recherche menée avec le comité subrégional de l'emploi (CSEF, 2011-2013) et une série de travaux et mémoires de fin d'études effectués à l'Université (UCL-Mons, 2010 à 2013).

Notons dès à présent que nous n'aborderons pas dans cette communication l'aspect financier de ces modèles de développement : entre fondation, financement privé, mécénat, financement participatif ou encore « crowdfunding », des instruments originaux sont aujourd'hui mis en place au service de l'un et l'autre modèles et mériteraient en soi une série d'articles approfondis.

Après cette première partie introductive sur les liens entre économie, culture et les modèles proposés, la présente communication est divisée en deux parties : d'une part, la présentation des quatre dimensions retenues pour l'élaboration des modèles, le développement économique (2.1), l'espace (2.2), l'action publique (2.3) et la communauté (2.4) et d'autre part, la mise à l'épreuve de ces deux idéaux-types par l'analyse du cas montois articulant ces quatre dimensions dans une perspective historique (3.1) et mettant en évidence les phénomènes de rétroactions, les bifurcations, les trajectoires suivies, mais aussi les irréversibilités inhérentes à ces processus (3.2). L'article conclut en termes de perspectives de recherche à venir.

Commençons par l'élaboration des deux modèles à partir des quatre dimensions.

2. Les quatre dimensions interactives

L'analyse proposée amène à l'élaboration de deux modèles types « idéaux » mus par des dynamiques artificiellement décomposées (Leloup, 2010⁶). La combinaison de ces dynamiques engendre des trajectoires, des phénomènes de rétroactions positives ou négatives et dès lors des irréversibilités éventuelles. Espace, régulation, dynamique économique et communauté interagissent et mènent la région ou la ville vers un processus de développement particulier.

Les dimensions proposées sont abordées d'abord dans le cadre d'un processus général et ensuite dans la perspective distinctive d'un développement « par » ou « avec » la culture.

2.1. Culture et développement économique

Il n'est pas possible ici de rappeler le détail des théories du développement régional. Distinguons simplement d'une part, une vision basée sur un développement exogène induit, entre autres, par l'existence d'un pôle d'attractivité et d'autre part, une vision basée sur des dynamiques endogènes agrégées autour notamment de l'activation de ressources territoriales spécifiques et de systèmes productifs locaux des auteurs de l'école des territoires.

Attardons-nous plutôt sur le cas d'un développement par ou avec la culture et partons pour ce faire de l'« effet Bilbao ». A chaque projet de création d'équipement culturel, à chaque inauguration, l'« effet Bilbao » est revendiqué comme si le fait d'implanter un musée quelque part engendrait automatiquement un développement économique ; il serait dès lors porteur de retombées économiques quasi-instantanées. Cet effet est donc lié à la théorie des pôles de croissance de François Perroux et Jacques Raoul Boudeville : l'objectif est de comprendre les forces qui président au développement régional inégal. Selon cette approche, la croissance est un processus doublement déséquilibré sur le

⁶ Leloup F., 2010, « Le Développement territorial et les Systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2010/4, (687-707).

plan sectoriel et spatial : elle ne se répand pas de manière uniforme au profit de tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire. Les processus de développement sous-tendus par cette théorie dépendent de mécanismes de domination (la domination de l'activité motrice sur les autres activités économiques est responsable d'effets d'entraînement et multiplicateurs) et d'asymétrie. Dans cette approche, l'espace est un simple lieu sur lequel on projette des choix de réallocation et de relocalisation d'activités productives (un espace-support).

L'analyse du développement économique par ou avec la culture concerne plus largement un développement intégré, basé sur une vision de long terme du territoire. Il n'est pas question ici de détailler les effets en termes d'emplois, de productivités ou de revenus d'un développement économique incluant la culture. Rappelons simplement que les effets économiques d'un tel type de développement portent à la fois sur des effets directs liés à la création d'emplois, des apports de revenus, des effets indirects induits par l'activité de consommation des artistes et travailleurs de la culture. Ces effets sont démultipliés : une activité culturelle est en effet à la fois importatrice et exportatrice de revenus. En outre, les théories associées à l'économie culturelle et à l'économie créative élargissent les effets de la culture en intégrant la création d'un capital de type cognitif. Enfin, dans la perspective de la prise en compte des externalités et des effets d'atmosphère développés dès 1919 par Marshall, la production culturelle s'affiche aussi comme un bien collectif pleinement justifié par les projets d'attractivité des villes et des régions. Non seulement elle crée un emploi ou une rentrée, mais elle participe aussi à l'image positive du lieu, à son marketing.

Dans le cadre d'un développement par ou avec la culture, deux modèles de développement se profilent : un développement par une culture « attractive » versus un développement par une culture « inclusive ». Dans le premier cas, sont mis en exergue par exemple de grands événements conjoncturels 'les plus grands possibles', des sites ou des manifestations culturelles exceptionnels. Dans le second cas, les choix culturels reposent, entre autres, sur du savoir-faire, du patrimoine ou des spécificités locales. Les exemples de Montpellier et de Grenoble développés par Guy Saez⁷ illustrent ces deux visions, endogène ou exogène. Elles induisent une action publique différente, enclenchant un processus de gouvernance avec les acteurs locaux associatifs dans le second cas (les opérateurs culturels), un gouvernement centralisé aux mains du maire dans le premier.

Dès lors, dans le cas d'un développement par ou avec la culture, on peut mettre en évidence l'application d'un modèle exogène et greffé de type l'« effet Bilbao », l'implantation d'un « moteur culturel » au sein d'un espace étant censé générer, de façon quasi mécanique et automatique, un développement économique sur un espace relativement vaste via des effets d'entraînement et multiplicateurs (à la Perroux). Ce type de développement par une culture « exogène et attractive » se traduira concrètement par l'organisation de méga événements culturels (grandes expositions internationales, festivals de renommée...) dont l'objectif essentiel sera d'attirer un maximum de touristes, de visiteurs... Ce choix de développement est étroitement lié à une vision de marketing territorial, de valorisation d'image et d'accroissement d'attractivité grâce à la culture. Diverses régions industrielles d'Europe ont notamment misé sur la culture pour renaître, souvent avec succès, de Bilbao en Espagne à la Ruhr en Allemagne, en passant par Liverpool en Angleterre. En effet, ces anciens bastions industriels dévastés par la crise (déclin de l'industrie sidérurgique ou charbonnière,...) ont utilisé des projets culturels pour changer leur image, attirer des entreprises et des cadres et sortir du marasme économique dans lequel ils étaient plongés. Dès son inauguration en 1997, le musée Guggenheim a attiré un million de visiteurs par an en moyenne et permis de créer quelque 5000 emplois en 15 ans d'après les autorités locales. Dans la foulée, le taux de chômage à Bilbao a chuté de 30% au plus fort du déclin industriel de la ville à 12% fin 2011.

Miracle ou Mirage Bilbao ? Si l'objectif visé est sans conteste la renaissance par la culture, on voit que la culture seule ne suffit pas. En l'occurrence, à Bilbao, un large programme de reconversion a été

⁷ Exposé lors des VIIIèmes Journées scientifiques de l'action publique et du développement territorial, FUCaM, Mons, mai 2010.

engagé il y a vingt ans par les autorités basques, dont le musée était la figure de proue médiatique. Le même raisonnement a permis à Liverpool et à la Ruhr d'être désignées capitales européennes de la culture, après vingt ans de politiques volontaristes de rénovation urbaine. A coups de milliards de livres, Liverpool est ainsi devenue la ville britannique qui abrite le plus de musées après Londres, faisant des rives du Mersey un poumon culturel. Des bâtiments hypermodernes ont poussé dans le centre-ville, où plus de 40.000 emplois ont été créés au début des années 2000, notamment dans les services financiers et l'industrie pharmaceutique. Dans le nord-ouest de l'Allemagne, la Ruhr, ancien haut-lieu du charbonnage, avait lancé dès 1989 sa transformation en « vallée verte » comprenant projets culturels, bureaux et logements. La mine Zollverein d'Essen, un temps la plus grande d'Europe, accueille aujourd'hui environ 1.5 millions de visiteurs annuellement (coût estimatif de sa rénovation : 335 millions d'euros). Parallèlement, elle a retrouvé son attractivité auprès des entreprises.

Lussen, Grésillon, ...

Dans d'autres territoires, ce sera un développement par une culture « endogène et inclusive » qui sera privilégié. Dans ce cas, les choix culturels reposeront, entre autres, sur du savoir-faire, du patrimoine et des spécificités locales, jusqu'aux paniers de biens territoriaux. Ces choix induisent une action publique différente, enclenchant un processus de gouvernance avec les différents types d'acteurs en présence.

2.2. Culture et espace

Traditionnellement dans l'analyse du développement économique ou de l'action publique, l'espace constituait un élément contextuel, donné et non « actif ».

En économie, l'espace est posé comme un réceptacle donné dans lequel interviennent de façon uniforme les agents; se puisent les ressources ; se transforment, s'échangent ou se consomment les biens et les services. Il fait son entrée en tant que variable de l'analyse économique dès le milieu du XXème siècle, suite à une prise de conscience des inégalités spatiales dans la répartition des ressources et des activités et le besoin de politiques spécifiques pour y remédier. Dans le corpus théorique des pôles de croissance, l'espace reste un espace support mais la croissance peut connaître des intensités variables et des effets locaux particuliers selon les pôles. L'économie territoriale, quant à elle, réintroduit la question du « où » ; comme le résume Crevoisier (2010 : 974⁸), *il n'y a pas d'exclusivité de l'espace dans le cas de développements endogènes mais les dynamiques qui caractérisent les processus économiques sont à la fois le produit et le producteur de formes économique-spatiales spécifiques.*

En sciences politiques, l'espace est classiquement abordé comme une aire politico-administrative, délimitée par décision légale antérieure à la problématique étudiée. Tout espace du même type est soumis aux mêmes règles et la plupart sont emboîtés en une structure hiérarchisée aux frontières exclusives. Depuis plusieurs décennies, pourtant, la complexité de certains problèmes publics a entraîné la tangibilité des frontières des espaces administratifs. Citons e.a. les *functional regulatory spaces* étudiés par Frédéric Varone et al (2013⁹). Pragmatiquement, autorités régionales, nationales et supranationales proposent ainsi des programmes, des directives et des décrets qui permettent ou incitent les collectivités territoriales à remodeler les espaces administratifs prédéfinis, qu'il s'agisse d'appuyer la création de communautés de communes, d'espaces transfrontaliers ou de capitales européennes de la culture associées au territoire régional ou eurorégional voisin (http://ec.europa.eu/culture/documents/guide-to-candidate_fr.pdf, page 35).

⁸ Crevoisier O., 2010, « La Pertinence de l'approche territoriale, Revue d'Economie Rurale et Urbaine, 2010/5, décembre, 969-985.

⁹ Varone F. et al, 2013, « Functional regulatory spaces », *Policy Sciences*, vol46/Number 1, mars 2013 (disponible online).

Plus globalement, l'espace est reconnu activé par les éléments sociaux, culturels et économiques qui le constituent et interagissent avec ces éléments en les façonnant. Espaces vécus ou perçus, terres historiques, bassins de vie interagissent, peuvent tendre à façonner un « territoire » mu par des forces convergentes mais sans correspondance parfaite des frontières. Le territoire associe à la fois l'espace comme support d'activités, l'espace de vie et l'espace imaginé. Ses contours rendent compte d'une construction collective, il évolue redessiné par les acteurs, les projets mais aussi les normes établies.

L'étude liant économie et culture peut apparaître a-spatiale, le domaine de la culture, les Arts, la création, les spectacles, étant essentiellement liés aux personnes et non localisé ou ancré dans un territoire. Les connections entre lieux, musées ou théâtres, artistes et producteurs de culture, s'inscrivent dans des réseaux ; la proximité organisationnelle (Pecqueur et Zimmerman, 2004¹⁰) s'avère plus structurante que la proximité géographique.

Cependant la culture s'inscrit, aussi, dans une communauté spécifique, une histoire, des savoirs, qui ont marqué de leur empreinte un lieu. Le secteur patrimonial, à côté des arts visuels et des arts du spectacle, renvoie à cette production située ; de même la distinction entre productions mobiles et immobiles (CSES, 2010), biens et services culturels destinés à être consommés sur place ou pas, pose la question du « où ».

De façon plus globale et pour préciser les deux idéaux-types façonnés dans cette communication, nous distinguons d'un côté un développement appliqué à un espace support, défini voire imposé comme une donnée *a priori* : les délimitations ne sont pas discutées ; ce qui s'y déroule est indépendant du lieu et des spécificités locales. D'un autre côté, le développement interroge l'espace concerné, ses ressources et ses habitants et renforce la différenciation du territoire, en ce compris par rapport aux espaces voisins.

2.3 Culture et action publique

L'analyse de la dimension politique du développement pose la question du rôle des autorités publiques. Projet centralisé, projet participatif, gouvernement ou gouvernance constituent des alternatives aux processus de régulation mis en place.

Il n'est pas possible d'inclure ici le débat pourtant nécessaire sur le mésusage du terme « gouvernance »¹¹, mais la question de la régulation des acteurs - dont les acteurs publics - constitue un élément clef dans les dynamiques de développement régional.

L'apparition du terme de gouvernance dans le cadre du développement régional s'explique notamment par l'interrelation de trois facteurs, *primo* l'enchevêtrement des modes de gouvernement à différents niveaux, du niveau européen au niveau communal, *secundo* la façon de plus en plus partenariale pour l'Etat et les autorités publiques de décider et *tertio* la concertation et la co-décision rendue nécessaires par le fait qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose pas des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seul aux problèmes contemporains.

Si le terme de « gouvernance territoriale » est apparu dans l'économie des territoires, c'est notamment pour mettre en évidence des processus originaux de décision et par là les règles et les instruments mis en place par les acteurs du développement. Le développement territorial implique, en effet, une mise en commun d'acteurs divers réunis autour d'un intérêt collectif construit par le territoire et non par l'appartenance à une même organisation, ces acteurs divers pouvant être privés, publics ou issus des deux sphères (Gumuchian et Pecqueur, 2007¹²).

La notion de gouvernance va ainsi être mobilisée lorsque le développement est élaboré avec une pluralité d'acteurs-décideurs, appartenant aux sphères privée, publique ou associative, face à une

¹⁰ Pecqueur B., J.B. Zimmerman, 2004, *L'Economie des proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris.

¹¹ Lire par exemple *Gouvernance : le management totalitaire* de Alain Deneault, 2013, Lettres Libres, éd. Lux, Québec.

¹² Gumuchian H., B. Pecqueur, 2007, *La Ressource territoriale*, Economica, Paris.

diversité de relations et de logiques d'action et l'adoption d'un intérêt collectif ancré territorialement (Gerbaux et al, 2004)¹³:

Elle est mobilisée en remplacement d'un processus de « gouvernement » classique. La coordination verticale en cas de « gouvernance » entraîne le remplacement de liens hiérarchiques par des liens à la fois « bottom up » et « top down » et une certaine « égalité » de légitimité des divers opérateurs en présence¹⁴. Qu'il s'agisse de gouvernement ou de gouvernance, l'élu local reste souvent un acteur important du développement. Dans le premier contexte, l'élu dit *connexionniste* (Le Bart, 2009¹⁵) est avant tout « metteur en réseau », prompt à importer les bonnes pratiques externes (l'exemple de Bilbao sur le plan culturel est ainsi brandi commune après commune) ; dans le second, l'élu entend légitimer une action différenciée par les ressources endogènes, une certaine autonomie locale, Le Bart parle dans ce cas d'*élu-du-sol* ou *de terroir*.

Dans le contexte d'un développement avec la culture, la culture peut être considérée comme une partie d'une action publique sectorielle (liée à la politique culturelle ou à la politique touristique *stricto sensu*) ou comme un aspect d'un projet de développement intégré (lié au développement économique voire à la formation, à la politique sociale, à l'aménagement du territoire) (Fournier et al, 2010)¹⁶. Elle peut aussi participer à la construction d'un projet identitaire, régionaliste par exemple.

L'ouverture des processus de décision à des acteurs non publics tels que des acteurs culturels, les milieux associatifs, des entreprises voire des autorités publiques d'autres espaces ou d'autres niveaux peut être initiée par le responsable politique pour légitimer son action, par exemple *a posteriori* ; elle peut aussi s'imposer dès l'élaboration du projet de développement et mener alors à l'élaboration de nouvelles règles. Dubois et al (2012¹⁷) analysant les relations existant entre les pouvoirs locaux et la culture montrent ainsi comment l'élu local devenu « manager » utilise la culture à des fins économiques et dans certains cas des instruments participatifs, comme les Assises, pour légitimer ce choix et non pour discuter en commun d'objectifs ou de solutions.

Sans rentrer plus avant dans l'analyse fine des processus décisionnels possibles, nous distinguons donc deux types de régulations possibles pour les projets de développement avec la culture : une trajectoire de « gouvernement » standardisé et une trajectoire de « gouvernance » locale.

2.4 Culture et communauté

Une des dynamiques plus récemment insérées dans les questions de développement porte sur le rôle du capital cognitif et social. A nouveau, nous ne rentrerons pas dans le détail mais il apparaît essentiel de rappeler en quoi cette donnée sociale ou socio-culturelle constitue aujourd'hui un atout. Putnam (Thiébaud, 2003¹⁸) considère ainsi qu'une société évolue d'autant mieux qu'elle a hérité d'un « capital social » concrétisé, par exemple, sous la forme de réseaux d'engagement réciproque, de coopération volontaire ou d'autres relations basées non sur un équilibre marchand mais sur la confiance. Les questions d'apprentissage et d'innovation, le rôle des réseaux sont ainsi mis en exergue en tant qu'externalités positives.

Dans le cadre de projets territoriaux de reconversion, Fontan et Klein définissent un capital socio-territorial constitué alors de la « *mobilisation de ressources humaines, organisationnelles, culturelles et identitaires* » (Fontan et Klein, in Gumuchian et Pecqueur : 87) ; celles-ci vont amener non

¹³ Gerbaux F., V. Boudières et E. Marcelpoil, 2004, « De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristiques locaux : l'exemple de la station des Arcs », *Ingénieries* n°37, 75-85.

¹⁴ Le processus de gouvernance n'est en général pas un choix, il se justifie par la complexité du projet, la mise en commun d'acteurs divers et la nécessité d'une vision globale englobant des intérêts sectoriels. Et c'est la prise en compte de cet intérêt collectif, sans possibilité de centraliser la décision, qui amène à créer des règles propres.

¹⁵ Le Bart C., 2009, « Les Nouveaux Registres de légitimation des élus locaux » in Bidégaray C. et al, 2009, *L'Elu local aujourd'hui*, PUG.

¹⁶ Fournier S., C. Chastagner, D. Crozat, 2010, *Développement culturel et territoires*, L'Harmattan, Paris.

¹⁷ Dubois V. et al, 2012, *Le Politique, l'artiste et le gestionnaire*, éditions du Criquant, Bellecombe-en-Bauge.

¹⁸ Thiébaud J-L, 2003, Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée, *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, 2003/3, 341-355.

seulement une collaboration et le partage de réseaux, mais également une action collective réunissant des acteurs d'horizons divers autour de l'avenir d'un territoire commun.

Cette mise en commun s'appuie sur une cohésion sociale, parfois élaborée sur des vecteurs identitaires, historiques, parfois sur un projet d'avenir commun. La donnée communautaire permet alors une légitimation des choix et des décisions par l'appropriation par le groupe des objectifs, des enjeux et donc des choix posés.¹⁹

Après avoir présenté les quatre dimensions retenues pour l'élaboration de nos deux modèles-types (développement économique, espace, action publique et communauté), mettons-les à présent à l'épreuve par l'analyse du cas montois (3.1) en articulant ces quatre dimensions dans une perspective historique et en mettant en évidence les phénomènes de rétroactions, les bifurcations, les trajectoires suivies, mais aussi les irréversibilités inhérentes à ces processus (3.2).

3. Etude de cas - Mons

Afin de mettre à l'épreuve les modèles analysés ci-dessus, cette section présente les trajectoires suivies par Mons en associant les quatre dimensions détaillées. Il s'agit donc d'une relecture de type chronologique détaillant comment s'articulent les dynamiques économique, spatiale, liée à l'action publique et à la communauté montoises à divers moments-clé de cette évolution et ainsi comment ces dynamiques tendent à se renforcer les unes les autres et à marquer l'évolution à venir.

Comme mentionné précédemment, il serait illusoire de croire qu'un modèle « pur » existe, les espaces étudiés oscillant plutôt le long d'un curseur entre les deux modèles présentés. Dans le cas de Mons, des changements de cap apparaissent (des bifurcations ?) à certains moments pivots. Pour faciliter l'analyse, nous proposons un découpage en quatre phases qui semblent révélatrices des processus à l'œuvre : l'avant candidature (a), la période d'élaboration et du dépôt de la candidature au titre de CEC (b), l'obtention officielle du titre en 2010 et le début de la programmation jusqu'en 2012 (c), le tournant de la fin 2012 (d).

Avant de détailler ces processus, présentons l'étude de cas et le statut de capitale européenne de la culture.

3.1 Mons en quelques mots

Mons est une commune de près de 100 000 habitants, capitale de la province du Hainaut.

Ancien fleuron de l'industrie wallonne, l'économie de la ville repose aujourd'hui essentiellement sur les secteurs de la santé, l'administration, l'enseignement et le commerce, l'horeca et la construction, qui sont aujourd'hui les principaux pourvoyeurs d'emploi de la commune fusionnée. Elle a profité avec l'ensemble de la province du Hainaut des fonds structurels européens FEDER et FSE en 1994-1999, 2000-2006 et en phasing-out pour 2007-2013. Le projet de ville introduit auprès de la Région wallonne en 2005 se base sur quelques domaines clé : les nouvelles technologies, le tourisme et la culture.

La ville conserve un grave problème de chômage (le chiffre mensuel de demande d'emploi de mai 2013 était de 19,6% ; le Forem, *mensuel d'actualités*, n°4, mai 2013) et de sous-qualification d'une partie de sa population.

Après avoir élaboré le dossier de candidature depuis 2006, Mons a obtenu en 2010 le titre de Capitale européenne de la culture pour l'année 2015. Mais cette désignation ne constitue qu'une étape dans un développement avec la culture entamé plus d'une décennie plus tôt, comme cela sera précisé en (3.2.)

Rappelons quelques éléments relatifs à ce titre.

¹⁹ Lire par exemple l'expérience sur la gouvernance partenariale détaillée par Jean B. et L. Bisson, 2008, « La Gouvernance partenariale : un facteur déterminant du développement des communautés rurales », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI : 3, 539-560.

Chaque année depuis 1985, une ou plusieurs villes est (sont) désignée(s) pour un an « Capitale(s) européenne(s) de la culture » (CEC) par l'Union Européenne. Ce label amène les territoires élus à développer un programme d'activités et de manifestations culturelles pendant une année, en s'appuyant sur leurs spécificités (situation géographique, patrimoine, histoire, diversité culturelle, etc.). L'obtention de ce titre de CEC apparaît comme un véritable défi urbain, au même titre qu'une exposition universelle ou encore l'organisation de jeux olympiques. Les enjeux sont bien sûr culturels, mais aussi économiques, sociaux et urbanistiques.

Deux visions distinctes semblent correspondre au titre de CEC : soit une vision événementielle essentiellement exogène, soit une vision de type processuel (Palmer, 2004²⁰). Dans le premier cas sont mis en exergue de grands événements phares, de masse et de niveau international ; des villes comme Rotterdam ou Bruxelles ont suivi cette direction. Dans le second cas, c'est un processus de (re)dynamisation de plus long terme. Quand cette vision processuelle l'emporte, le projet est imbriqué à un projet culturel et de rénovation urbaine : le statut de CEC en est alors une des composantes et parfois un des fers de lance.

Le statut même de Capitale européenne de la culture revêt des obligations qui ont évolué depuis les premières candidatures, l'accent est en effet mis aujourd'hui sur cet effet d'impulsion durable du statut (EC DG, 2013²¹).

3.2 Développement, culture et gouvernance : les trajectoires de Mons

Présentons maintenant les trajectoires suivies par Mons en associant les quatre dimensions qui ont servi à articuler les modèles proposés.

Comme mentionné précédemment, Mons a connu des évolutions, des oscillations voire peut-être des bifurcations dans ses trajectoires. Le découpage en phases a pour but de mettre en évidence ces évolutions ; ces phases incluent les étapes de la candidature à la capitale européenne de la culture mais articulent aussi d'autres éléments du développement de Mons.

La première période est la période précédant la candidature (a), la deuxième la période où la candidature est élaborée et le dossier déposé (b), la troisième commence avec l'obtention du titre en 2010 et se prolonge jusqu'en 2012 (c), la dernière marque *a priori* un tournant et commence en 2012 (d).

Cette analyse s'est basée sur un ensemble d'entretiens conduits auprès des principaux acteurs du projet, une analyse de la presse locale et régionale réalisée depuis le projet de candidature au titre de CEC, divers travaux menés par des étudiants ainsi que par la présence directe des deux auteurs au sein de diverses sphères consultatives ou décisionnelles de la ville.

- (a) Une ville, un redéploiement économique nécessaire, des trésors culturels matériels et immatériels

En tant qu'espace politico-administratif, l'entité communale de Mons intègre depuis la fusion des communes opérée en 1977 outre la ville de Mons *stricto sensu* les dix-huit communes qui composaient autrefois le « Grand Mons », appellation encore usitée notamment sur le site de la ville (mons.be). Deux identités distinguent aujourd'hui encore Mons-ville *intra muros* et le Borinage, ses communes périphériques elles-mêmes relativement hétérogènes.

En terme d'action publique, notons que le titre de capitale culturelle de la Wallonie fut réservé à Mons qui fut officiellement reconnue « capitale culturelle de la Wallonie » en 2002. Rappelons qu'en 1978,

²⁰ Palmer/RAE Associates, 2004, *European cities and capital of culture*, étude destinée à la Commission européenne (Bruxelles).

²¹ Education and Culture DG, 2013, *An international framework of good practice in research and delivery of the European Capital of Culture programme*, Key Recommendations 2009-2010, European Capitals of Culture Policy Group, Bruxelles (disponible sur le net);

un accord entre les bourgmestres des quatre grandes villes de Wallonie avait concédé à Liège le rôle de capitale économique, à Charleroi celui de capitale sociale et à Namur celui de capitale politique. Il s'agira d'une étape importante pour l'obtention future du titre de CEC et ce fut, en tout cas, un des points de départ des investissements culturels importants que va connaître la ville.

De façon plus générale, depuis 2000, la ville de Mons s'est dotée d'un projet de développement au sein duquel la culture occupe une place majeure. Elio Di Rupo, Bourgmestre de Mons, rédige ainsi en 2004 une note intitulée « Mons 2015, vers un projet de ville, ensemble » qui sera la base du plan de ville 2005 soumis aux autorités régionales wallonnes. Le mouvement n'a cessé de s'amplifier, en visant toujours un même objectif principal : *donner à Mons et à sa région les moyens d'un nouveau départ économique et social*²².

Avant même le dépôt de la candidature de CEC, la culture montoise s'était vue valorisée internationalement par la reconnaissance en 2005 du Doudou par l'Unesco au titre de chef d'œuvre immatériel de l'humanité, au sein d'un consortium des « Géants et dragons processionnels de Belgique et de France ». Deux autres monuments avaient été également labellisés patrimoine de l'Unesco : le Beffroi (dans l'ensemble des « beffrois de Belgique et de France » en 1999) et les minières néolithiques de Spiennes (2000). En 2012, quatre sites miniers dont le Grand Hornu appartenant au Grand Mons sont également inscrits au patrimoine mondial.

Cette « vague » de labellisation avait été initiée en 1998 par l'inscription des quatre ascenseurs hydrauliques du canal du Centre, commune proche de Mons, en même temps que les béguinages flamands et la Grand-Place de Bruxelles et complétée en 2002 par la reconnaissance comme patrimoine immatériel du carnaval de Binche (ville située à 15 km de Mons).

À côté de la culture, le plan de développement communal se réfère aux nouvelles technologies, souhaitant associer « créativité et affectivité ». Diverses entreprises liées aux technologies dont des spin-offs universitaires sont attirées sur le « parc scientifique initialis » créé en 1996 avec l'appui de fonds européens.

A cet égard, il importe de souligner l'expertise accumulée des autorités communales dans le montage de dossiers européens complexes initiée depuis 1993 à travers trois programmations Objectif 1.

Ce sera précisément autour de ces deux axes stratégiques (culture et nouvelles technologies) que sera construit le dossier « Mons : Capitale européenne de la Culture en 2015 » avec pour slogan « *When Technology meets Culture* ».

Sur le plan de la régulation, le projet de ville se construit initialement autour du modèle lillois ; en fait donc partie le souhait d'inclure les acteurs du territoire dans le processus d'appropriation. Des ateliers sont organisés en 2005 autour du projet de ville déposé. Ainsi, après la labellisation Unesco du Doudou - folklore montois qui combine une procession multiséculaire et un combat rituel entre un dragon, Saint Georges et leurs équipiers rassemble chaque année plus de 150 à 200 000 personnes – des réunions sur le sens et le mythe de Saint Georges, les divers atouts culturels de la région, l'impact de la labellisation²³ rassemblent des Montois issus de divers milieux.

Remarquons que la ville et ses 18 communes associées sont aussi le lieu d'autres fêtes folkloriques, la cavalcade de Jemappes, les feux de la Saint Jean, etc.

En 2003 diverses initiatives dont Mons-Métropole, un regroupement autour d'un repas et d'un invité d'honneur des « forces vives » de la région, naissent afin d'informer et de mettre en relations des acteurs locaux aussi différents que les Universités, les entrepreneurs, les élus ou les syndicats. En 2003, Martine Aubry vient ainsi présenter à un de ces repas le projet de Lille2004 auquel est associé

²² Miller R., 2012, « Mons, Capitale culturelle wallonne au cœur de l'Europe 2015 », *Les cahiers de Richard Miller*, n°3, juillet 2012, 27p.

²³ Sont ainsi posées les questions de la sécurité, des mouvements de foule importants existant à certaines phases du combat de Saint Georges, du respect de la tradition et notamment du caractère sacré de certaines phases de la procession, de la diffusion et de l'explication, etc.

Mons, comme ville partenaire via la Maison Folie ; quelques années plus tard Yves Vasseur y présentera les grandes lignes de Mons2015.

Les autorités communales constituent des acteurs centraux dans l'impulsion du projet. Un autre acteur essentiel est Yves Vasseur et sa structure du Manège.

Ce « monopole » culturel s'inscrit dans une réorganisation institutionnelle qui commence en 2002. Les opérateurs culturels dans la commune sont fusionnés d'autorité et en 2002 naît l'asbl le manège.mons, qui regroupe le centre dramatique hennuyer et le centre culturel de la région de Mons. Tirant parti des financements INTERREG, une plateforme transfrontalière Le Manège Mons-Maubeuge coordonne les structures culturelles de Mons et de Maubeuge (en France).

(b) De la candidature à Mons2015

Sur un plan spatial, Mons dans sa candidature au titre de CEC se positionne en tant que « ville-centre ». Un seul partenaire non localisé à Mons, à savoir le Musée d'Art Contemporain (MAC'S) situé à Hornu, apparaît comme partenaire actif. Trois des quatre piliers du projet concernent des réalités présentes *intra muros* (Roland de Lassus, Saint Georges et Verlaine), seul Van Gogh ayant vécu à Cuesmes constitue une exception.

Cependant le projet porte bien sur les 19 communes et dès lors ce n'est peut-être pas un hasard si c'est en 2009, soit au cours du processus de mise en place du projet de Mons2015, qu'est inauguré l'anneau de pierre bleue représentant le lieu du combat entre saint Georges et le dragon (fête du Doudou) sur lequel sont inscrits les noms des 19 communes constituant l'entité montoise.

Que représente le label de CEC pour Mons et sa région ? Etre désignée CEC représente pour une ville et sa région l'opportunité d'affirmer son positionnement au sein de l'échiquier culturel européen et de bénéficier de retombées importantes en matière économique, culturelle, touristique et médiatique. Comme le souligne Richard Miller, Echevin de Mons à l'époque du dépôt de la candidature de la Ville et ex-Ministre Président de la Communauté Française de Belgique, « *C'est une occasion unique : des calculs savants ont été réalisés qui montreraient que pour chaque euro investi par les Montois, l'activité engendrée sera de l'ordre de 150 euros. Toutes les villes en Europe qui ambitionnent d'être capitale européenne de la culture, ou qui l'ont été (Lille, Liverpool, Marseille pour 2013...) savent que les objectifs sont tout autant sociaux, économiques, commerciaux, que culturels. Le but poursuivi est d'utiliser la dynamique du projet pour susciter l'activité et les investissements, pour initier de nouveaux postes de travail, développer les infrastructures, développer le tourisme, apporter des marchés aux PME locales...* » (Miller, 2012).

En parallèle, la transformation de Mons en ville « technologique » se poursuit. En 2009 est inaugurée la Digital Innovation Valley qui intègre d'une part l'arrivée du centre européen de Google et d'autre part le Microsoft Innovation Center ?

Il est sans doute intéressant de noter que, parallèlement au projet de Mons2015, un projet de territoire « Cœur du Hainaut » est mis en place en 2007 autour de l'intercommunale de développement économique IDEA. Cette intercommunale qui recouvre un tiers de la province du Hainaut, autour de Mons et de La Louvière (une des villes partenaires), est destinée à proposer une « vision de territoire » à l'échelle des 25 communes unifiées. Le projet élaboré en sept axes pour 2014-2025 n'intègre pas la culture comme un axe mais cette variable est intégrée via d'autres priorités. Le directeur général de l'intercommunale interrogé sur les retombées de Mons2015 (CSEF, 2012) précisait que la culture visée était une culture d'élite, centrée et urbaine, dès lors non pertinente pour assurer des retombées économiques à l'échelle de la zone intercommunale.

2008 sera l'objet d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation car une des conditions posées par l'UE est l'adhésion de la population au projet. À l'exemple de Lille2004, le statut d'ambassadeur est prôné à la fois pour les simples citoyens et pour les entreprises. Il a pour but de rendre chacun porteur du projet. Le projet « avoir 20 ans en 2015 » cible les plus jeunes. Lors du dépôt de la candidature, des responsables politiques de divers partis, universitaires et économiques

accompagnent les autorités culturelles et politiques locales pour porter le dossier auprès des autorités européennes.

Sur un plan institutionnel, lorsque le projet de CEC est déposé et comme le prescrit l'Europe, une Fondation autonome et indépendante est mise en place : l'ancien directeur de la Banque Nationale de Belgique, le Liégeois Guy Quaden en est le président et Yves Vasseur, le directeur du Manège, le commissaire. La Fondation est constituée de 25 membres (essentiellement des membres de la vie politique communale) et la direction artistique de 8 personnalités issues des diverses branches de la culture.

Yves Vasseur, aux côtés du bourgmestre Elio Di Rupo, constitue le porte-parole omniprésent du projet de CEC.

(c) Mons2015, *when technology meets culture*²⁴

L'acceptation de la candidature de Mons en 2010 est fêtée.

Le projet de CEC se construit autour d'axes structurants, de villes et d'institutions partenaires. Les projets structurants sont proposés et gérés par la Fondation Mons 2015, il s'agit des grandes expositions susceptibles d'attirer un public européen dans un rayon potentiel de 250 kms. Il s'agit aussi des fêtes d'ouverture et de clôture, ainsi que des grands axes théâtraux, musicaux, littéraires et technologiques soutenus de façon privilégiée. Les projets des 14 villes partenaires ont vocation à mettre en évidence le statut européen de Mons dans la perspective d'un réseau de proximité et en partie de contiguïté spatiale: Charleroi, La Louvière, Wallonie picarde (dans la province de Hainaut) ; Bruxelles, Liège, Namur (dans Communauté française de Belgique) ; Antwerpen, Brugge, Gent, Kortrijk, Mechelen (Communauté néerlandophone) et Lille, Maubeuge, Valenciennes (Zone transfrontalière française). Enfin les projets des institutions partenaires (centres muséaux, institutions musicales et dramatiques...) hennuyères constituent des productions émanant de ces opérateurs culturels sous le label Mons2015. Enfin une place est gardée pour les projets associatifs ; portés par les populations et les associations, ils visent à mettre en valeur les productions et les folklores locaux. Le projet met en évidence les liens avec nouvelles technologies, et notamment les entreprises internationales installées ou des PME innovantes telles que I-Movix ou Fishing Cactus.

Après 2010, date d'acceptation du dossier, le monopole exercé par la Fondation Mons2015 donne l'impression d'une certaine opacité quant aux activités programmées dans le cadre de l'année culturelle 2015: cette opacité est justifiée artistiquement parlant par un souhait de discrétion sur les événements « Comme à Lille, nous souhaitons ne rien révéler à l'avance pour ménager une surprise maximale » déclare Y. Vasseur, le commissaire (CSEF, 2011). Le projet est clairement le projet d'artistes, la donnée « développementale » voire « territoriale » apparaît ténue. Les échanges avec les divers comités de la vie socio-économique de la zone font apparaître une divergence entre les attentes, notamment en termes d'emplois ou de formations, escomptées et annoncées dans les discours politiques et les perspectives qui commencent peu à peu par être dévoilées.

Autant l'impact sur l'image de marque de la ville est reconnu, impact confirmé par le succès de plusieurs des entreprises de la *Digital innovation valley*, autant l'impact économique sur la ville est questionné : quels emplois seront créés ? et s'il y en a profiteront-ils aux Montois et spécifiquement aux populations actuellement sans emploi ? enfin combien durera cet effet positif ?

En ce qui concerne la dynamique spatiale aussi, des remises en cause sont opérées. Une fois le projet accepté, émerge peu à peu un questionnement quant à la différence entre l'espace officiel du projet (Mons et les 18 communes) et l'espace touché (Mons centre). Les communes alentours regrettent ainsi

²⁴ Le slogan porteur du projet de MONS2015.

que leurs élus n'aient pas été présents lors du « lancement » de Mons2015 (e.a. compte-rendu communal, Frameries, 26 mars 2009²⁵).

Les discours de la Fondation parlent davantage en aires de chalandise, c'est-à-dire des zones d'attractivité potentielle de touristes ou de spectateurs, selon la taille des événements programmés (allant de 100km à 300 km). Le projet construit avec des villes et des institutions partenaires amène l'élaboration d'espaces fonctionnels et de réseaux à géométrie variable, sans structuration ou remise en question des limites administratives.

En parallèle avec l'élaboration du projet artistique de l'année 2015, la ville multiplie les investissements, les rénovations et les constructions.

Elle renforce aussi la coordination entre entités : ainsi elle constitue un pôle muséal montois qui se veut unique en Communauté Française de Belgique ayant pour mission la gestion de 13 sites muséaux, dont 7 existants²⁶ et 6 en cours de constitution dans le cadre de Mons2015²⁷. Le but à terme est de développer l'offre touristique à Mons dans le cadre d'un plan stratégique du tourisme de Mons.

Pour compléter et diversifier cette offre touristique, les autorités communales investissent dans de grandes infrastructures. *Primo* la construction d'un Centre de Congrès, dessiné par le célèbre architecte Daniel Libeskind (le père entre autres du Musée juif de Berlin, du plan directeur du site de Ground Zero), est destinée à attirer du tourisme d'affaires. L'objectif est son ouverture fin 2014. *Secundo* une nouvelle gare-passerelle multimodale dessinée par Santiago Calatrava, autre stararchitecte contemporain prête le flanc à de très nombreuses critiques par son coût, son caractère très innovant, et la transformation du quartier de la gare qui y est liée. Ces deux nouveaux édifices ont vocation à former un ensemble architectural novateur, tourné vers le futur, connectant le passé et le patrimoine de la ville ancienne et le futur de la Digital innovation valley et du zoning qui lui est adjacent.

A ces travaux de grands maîtres s'ajoutent la continuation du plan de rénovation et d'embellissement de la ville de Mons et de certains centres des communes périphériques. Ces constructions et rénovations profitent pour partie des fonds de convergence européens.

Innovation, rénovation urbaine, assise culturelle, Mons suit donc une trajectoire similaire aux trajectoires empruntées par les villes anglaises postindustrielles.

Cependant, l'évolution entraîne aussi la valorisation de certaines ressources qui pourraient être assimilées à des actifs spécifiques au sens de l'économie territoriale. Ainsi, en est-il du choix des quatre figures emblématiques que sont Verlaine, Roland de Lassus, van Gogh et Saint Georges.

A cet égard, il est intéressant de remarquer que deux de ces quatre figures sont profondément ancrées dans le territoire et porteurs d'une identité forte et d'appropriation par les populations (en l'occurrence St Georges et le compositeur Roland de Lassus) alors que Verlaine (qui a été emprisonné quelques jours dans la prison de Mons) ou van Gogh (qui a séjourné quelques temps dans le Borinage) ont été véritablement « repêchés » dans l'histoire montoise, de façon relativement anecdotique.

Soulignons également que la figure de St Georges et le folklore montois y affèrent (le Doudou reconnu patrimoine immatériel Unesco) font l'objet depuis quelques années d'une forte marchandisation (T-shirts, bijoux, gâteaux, bière la Montoise, ...), marchandisation qui a fait l'objet d'un règlement communal pour en assurer la cohérence. Depuis plusieurs années, Mons appartient au réseau des « routes de Saint Georges », et organise une action commémorative à la Saint Georges dans les librairies de Mons ; en outre un Centre d'interprétation du mythe de St Georges verra le jour d'ici 2015 (financé par les fonds européens FEDER).

²⁵ Procès-verbal du conseil communal de Frameries, 26 mars 2009, disponible à l'adresse <http://www.frameries.be/vie-communale/vie-politique/proces-verbaux-du-cc/proces-verbaux-du-conseil-communal-26-03-2009>.

²⁶ Musée Duesberg, la Maison Van Gogh, le BAM, la salle Saint Georges, les anciens Abattoirs, le Magasin de papier et le Trésor de la Collégiale.

²⁷ Centre d'interprétation du mythe de Saint Georges au Mont de Piété, celui des Beffrois, celui des minières néolithiques de Spiennes, l'Historium de la ville de Mons, l'artothèque à l'ancien couvent des Ursulines et le centre d'interprétation de l'histoire militaire à la machine à eau.

(d) « Mons se construit avec vous. Huit territoires, huit temps forts en 2015 ».

En 2012, année d'élections communales, Mons engrange des résultats de redressement : arrivée de groupes internationaux, image de marque favorable, événements culturels d'envergure internationale, rénovation urbaine de divers centres, 10 000 citoyens ambassadeurs du projet, sans oublier le rôle d'Elio Di Rupo, premier ministre belge et toujours bourgmestre formel et actif. D'autre part, Yves Vasseur (Commissaire de la Fondation Mons2015) et son équipe entreprennent une campagne d'information sur le projet de CEC.

Cette communication s'avère nécessaire car les opérateurs locaux culturels, sociaux et économiques, à l'exception d'un noyau étroit, se sentent peu ou pas concernés par ce vaste projet. Des enquêtes menées entre janvier 2012 et septembre 2012 (CSEF, 2012) montrent que les acteurs sont en « attente », voire sceptiques sur les retombées, économiques, mais aussi sur leur rôle dans l'année 2015.

Lors de ces présentations, après avoir exposé les grandes lignes directrices de la programmation Mons2015, Yves Vasseur insiste sur le volet citoyen du programme, initié notamment via une bourse à projets territoriaux lancée fin 2012 et clôturée en avril 2013 a généré 527 projets associatifs et citoyens. Sur la totalité des projets, 167 provenaient du Grand-Mons et 34 du Borinage, « *signe du bouillonnement créatif de la Région et l'envie des Montois de participer activement à l'aventure 2015* », déclare le Commissaire.

Pourtant l'adhésion des communes périphériques reste faible. Un nouveau badge est imprimé, après « Mons2015, j'y serai » distribué en 2008 en soutien au projet, puis « Mons2015 », un badge « Mons-Borinage 2015 » est diffusé en 2012 afin de rendre visible l'inclusion du Borinage dans le projet.

En mars 2013, on pourra lire dans la presse locale et régionale : « *La campagne à destination des habitants du Grand Mons est lancée...Mons deviendra capitale européenne de la Culture dans exactement un an, huit mois et vingt jours. Le temps est venu d'associer le citoyen au projet.... A domicile (via les ambassades de quartiers), sur les marchés (stands d'informations mobiles) ou sur les routes (camion Mons2015), Mons 2015 se fait de plus en plus présent, notamment grâce à l'action de sensibilisation menée par les ambassadeurs qui a vocation à répondre aux questions des habitants de la région, pour informer les citoyens de l'avancée de l'aventure 2015 et permettre à ceux-ci d'adhérer au projet et de se sentir plus concernés par ce dernier. L'opération Grand Mons 2015 est officiellement lancée autour du slogan « Plus on est de vous ! ».*

Enfin, de mai à juin 2013 sont programmés de réunions de quartiers destinées non seulement à conscientiser les populations, mais aussi ayant pour objet de définir, avec l'ensemble des citoyens du Grand Mons, les 8 Temps Forts qui animeront Mons quand elle sera capitale européenne de la Culture, soit 8 semaines sur l'année 2015 dispersées sur tout le territoire de Mons-Borinage (action « Mons se construit avec vous 8 territoires, 8 temps forts en 2015 »).

En d'autres mots, le projet Mons2015 s'inscrit cette fois dans un maillage avec les communes du Borinage.

A cette évolution spatiale, succèdent des changements dans la régulation et dans les responsabilités exercées notamment par la commune.

Le rôle d'Yves Vasseur est confirmé au pilotage de la programmation artistique, mais le rôle de coordination des retombées socio-économiques et territoriales est détachée de ce poste et confié fin 2012 (soit après les élections communales) à Anne-Sophie Charle ancienne chef de cabinet du bourgmestre qui devient « coordinateur superviseur » au sein de la fondation Mons2015, en charge de la partie « développement et retombées socio-économiques du projet ».

Au-delà du projet de MONS2015, la ville investit dans le co-working et devient une des 5 villes wallonnes où le wifi pourrait être gratuitement rendu disponible.

4. En guise de conclusions

Les deux modèles décrits proposait d'une part, à l'extrême, un développement par l'attractivité sur un espace support, peu ou pas approprié par la communauté qui l'occupe et gère de façon centralisée et

d'autre part tout aussi caricaturalement, un développement basé sur des forces vives locales homogénéisées, des ressources propres et co-administré.

Le modèle montois s'est basé sur un projet de ville diffusé mais pas forcément approprié : comment transformer les attentes d'emplois d'une zone d'ancienne industrialisation et faire comprendre l'apport économique des nouvelles technologies et de la culture moderne ? Même l'intercommunale IDEA interrogée début 2012 avouait ne pas très bien cerner l'impact et la réalité des entreprises économie créative.

Pourtant les ressources existent : quadruple labellisations Unesco, volonté politique, expertise artistique, expertise en montage de projets européens et en réseautage et ancrage identitaire fort.

En outre, l'exemple de Lille2004 s'affiche comme une « pratique à suivre »

L'évolution étudiée a illustré le passage d'un projet ouvert, inclusif, à un programme artistique centralisé au sein d'une organisation relativement fermée une fois le titre de capitale confirmé et ce malgré l'existence de quelques opportunités communautaires (comme le titre d'ambassadeur). Deux pilotes sont aux commandes : Yves Vasseur et Elio Di Rupo.

Marketing, image de marque, arrivée d'entreprises, architectes de renom et rénovation urbaine se conjuguent pour assurer l'attractivité du territoire.

Depuis 2012, les forces vives locales, les enjeux électoraux et sans doute aussi les protagonistes eux-mêmes du projet s'ouvrent : à côté d'une campagne d'information, des opportunités se multiplient pour que le citoyen modal se sente impliqué.

Les espaces ciblés eux-mêmes ont évolué, du centre ville (le kilomètre culturel) à Mons-Borinage 2015.

Elargissement de l'espace, créations de lieux de rencontres, sélections de projets citoyens, changement de régulation se combinent et peut-être tendent à nouveau vers un développement plus approprié, plus ancré territorialement.

La politique de communication développée depuis le départ de l'aventure Mons2015 est significative de cette évolution. Elle s'est, en effet, déroulée en plusieurs étapes depuis la création de la Fondation :

- Phase de candidature /2006 -2010 : campagne de communication Mons 2015, c'est capital ! : une campagne visant à faire connaître le projet naissant.
- Obtention du titre de Capitale européenne de la culture / 2010 : fête et forte visibilité en ville.
- Phase post-titre /2010-2012 : présence visuelle ciblée lors de nombreux événements locaux, nationaux et internationaux. (mise en route des projets tels que Avoir 20 ans en 2015, Identification du Kilomètre culturel, premières annonces d'artistes associés, conférences, ...)
- 2012 : Campagne « Plus on est de vous ! »
- 2013 : Campagne« Mons se construit avec vous 8 territoires, 8 temps forts en 2015 ».

De la créativité - affectivité de 2004 à la vallée technologique du parc Initialis, le modèle de développement par la culture de Mons oscille. A priori vers une perspective plus territoriale aujourd'hui ?

(work in progress)